



Le Compte Personnel de Formation

Votre guide pour profiter de vos droits



VOUS SOUHAITEZ UNE ÉVOLUTION DE CARRIÈRE ?



Misez sur vos droits CPF !

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est un droit individuel permettant à chacun de se former tout au long de sa vie en toute autonomie.

LA FORMATION : UN FACTEUR DE COMPÉTITIVITÉ STRATÉGIQUE



Pour l'individu

- Epanouissement personnel
- Evolution professionnelle
- Employabilité



Pour l'employeur

- Innovation
- Croissance économique durable
- Agilité et cohésion sociale

LE CPF : UNE ENVELOPPE DE PLUSIEURS MILLIERS D'EUROS



38,9 millions

de titulaires d'un compte CPF
alimenté (secteur privé et public)



5000 €

est le montant maximal que peut
atteindre un compte CPF*



1800 €

en moyenne par compteur
pour le secteur du privé

*Jusqu'à 8000€ pour un salarié peu ou pas qualifié ou en situation de handicap

OBJECTIF FORMATION CONTINUE



500 € / an

pour un salarié à plein
temps, dans la limite de
5000 €



800 € / an

pour un salarié peu ou pas
qualifié ou en situation de
handicap, dans la limite de
8000 €

L'ABONDEMENT DE L'EMPLOYEUR

Depuis le 3 septembre 2020, les employeurs qui le veulent peuvent verser des abondements sur le compte CPF de leurs salariés. L'abondement est un financement complémentaire. Cela permet notamment d'attribuer une dotation ponctuelle aux employés pour financer tout ou partie du reste à charge sur un dossier CPF. Ainsi, l'employeur coconstruit et cofinance le parcours de formation de son salarié dans le cadre de sa stratégie et de sa politique de développement des compétences.



8892

employeurs ont initié
des donations



70687

bénéficiaires
potentiels



190,1 millions d'€

de dotations sur les CPF des salariés

M2I vous propose un catalogue de formations éligibles au financement CPF et réalisées par notre filiale M2i Scribtel dédiée à la gestion de vos droits CPF ! N'hésitez pas à nous contacter pour vous assurer de l'éligibilité de votre formation.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Rendez-vous sur notre page

www.m2iformation.fr/compte-personnel-formation-cpf/

Mobilisez dès maintenant votre CPF et donnez un nouveau souffle à votre carrière !

Depuis le 21 novembre 2019, l'application « Mon Compte Formation » a été lancée par le Ministère du Travail, en complément du site moncompteformation.gouv.fr

Vous pouvez désormais aisément consulter le montant de vos droits à la formation, chercher la formation qui vous correspond puis réserver et payer directement l'organisme de formation avec votre montant disponible en euros sur votre compte CPF.

Jusqu'à 5000€ pour booster votre employabilité !

Grâce à vos droits CPF, vous êtes maître de votre avenir. Alors n'attendez plus pour faire évoluer votre carrière et vos compétences !

Chaque salarié à temps complet a désormais droit à 500 € par an sur son CPF (plafonné à 5000 €) et les salariés peu ou pas qualifiés, ou en situation de handicap, bénéficient de 800 € par an (plafonné à 8000 €).

Qui est concerné par le Compte Personnel de Formation ?

Le CPF est accessible à toute personne :

- Salariée
- Membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée
- Conjoint collaborateur
- A la recherche d'un emploi



Pourquoi utiliser son CPF ?

L'objectif du CPF est de sécuriser votre parcours professionnel. Vous pouvez l'utiliser pour :

- Evoluer
- Vous reconverter dans un autre domaine
- Valider vos acquis
- Faire reconnaître vos compétences

La seule limite est que votre formation doit être certifiante.

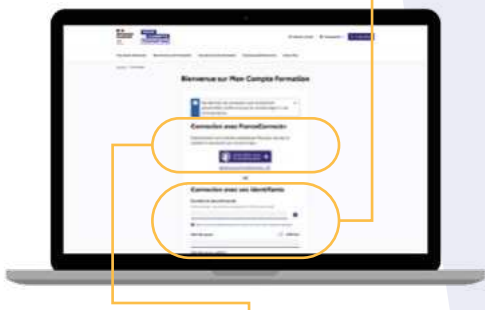
MON COMPTE FORMATION

M2I vous accompagne dans l'utilisation de vos droits de formation !

1

Vous avez déjà un compte formation ?

Connectez-vous à l'aide de votre numéro de sécurité sociale et mot de passe.



Ou bien passez par **FranceConnect+** via votre **Identité Numérique La Poste**.

Si vous souhaitez créer votre **Identité Numérique La Poste**, veuillez vous référer à la vidéo ci-dessous :

<https://youtu.be/qnUFOXjf0mg>



OU

Vous n'avez pas encore créé votre compte formation ?
N'attendez plus, c'est simple et rapide !



1. Rendez-vous sur le site <https://www.moncompteformation.gouv.fr> ou sur l'application mobile « **Mon Compte Formation** » (disponible sur App Store ou Google Play)

2. Sélectionnez l'option « **S'identifier** », puis « **Créer mon compte** » en bas de page

3. Renseignez votre numéro de sécurité sociale, votre nom de naissance, votre adresse e-mail, votre adresse, votre dernier diplôme obtenu et son année d'obtention.

4. Cliquez sur « **Continuer** » jusqu'à la 5^{ème} étape, puis validez votre inscription. Votre compte est créé !



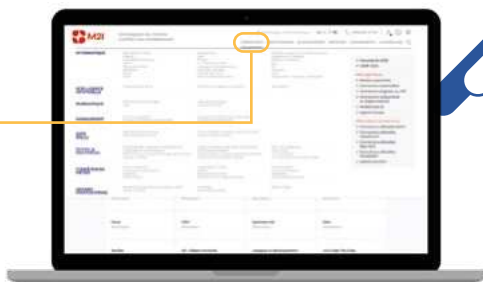
5. Vous pouvez désormais accéder à vos droits de formation en euros via l'onglet « **Vos droits formation** »




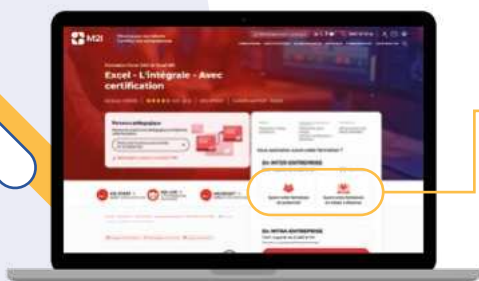


1. Rendez-vous sur m2iformation.fr

2. Recherchez votre formation à l'aide de notre moteur de recherche ou du menu « **Formations** »



3. Sélectionnez la formation de votre choix parmi celles mentionnées par un picto 

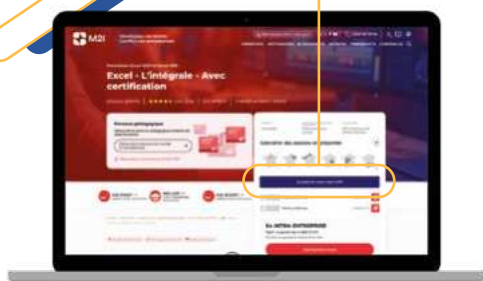


4. Choisissez la modalité (en présentiel ou en classe à distance)

5. Puis cliquez sur le bouton « **Je réserve avec mon CPF** »

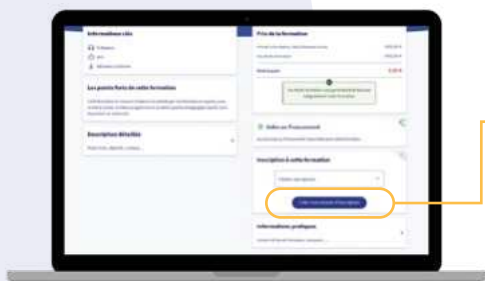
6. Dans le cas d'une formation en présentiel, choisissez la localité souhaitée

7. Vous êtes automatiquement redirigé vers votre compte formation



8. Choisissez votre session et cliquez sur le bouton « **Créer mon dossier d'inscription** »

9. Avant de vous inscrire à la formation de votre choix, créez votre compte ou connectez-vous avec **FranceConnect+**



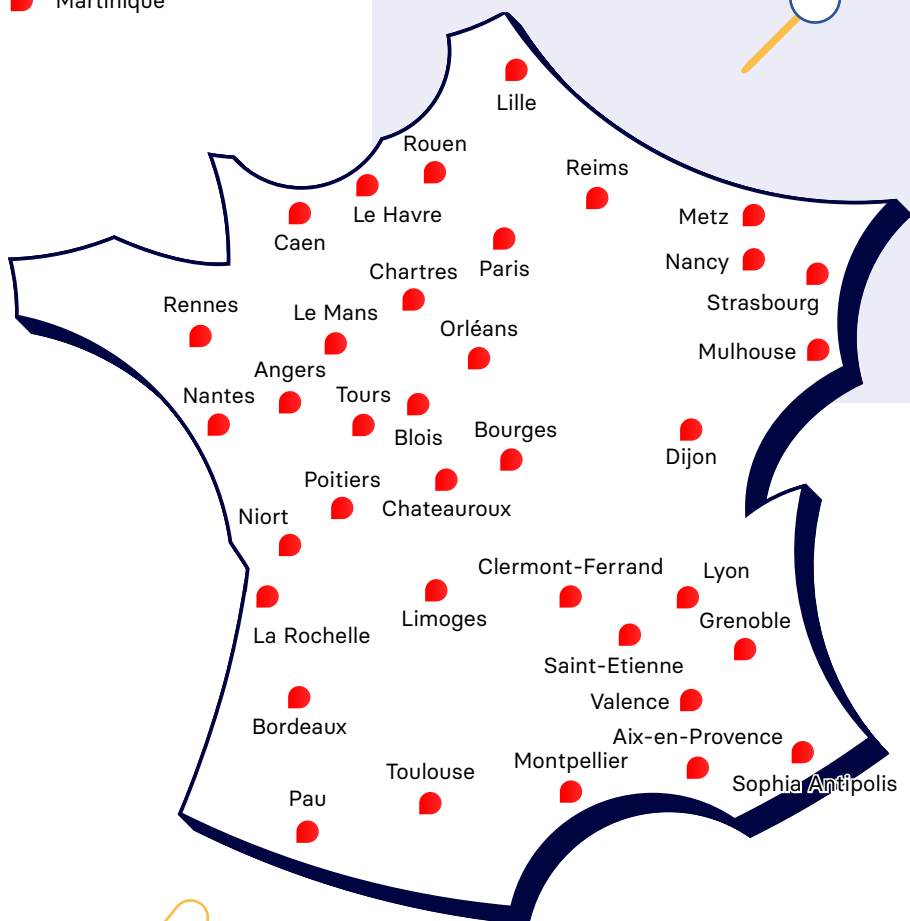
10. Vous recevrez une réponse de notre part dans un délai maximal de 48h



40 CENTRES EN FRANCE



- Guadeloupe
- Guyane
- Martinique



Retrouvez tous les détails de notre offre sur
m2iformation.fr

